

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 29 novembre 2024 **DE_018_2024**
Développement et structuration du Projet Alimentaire Territorial –
Animation 1ETP

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 26/11/2024

Présents votant : 12

vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 12

Présents : Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Sylvain VALOTA

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, François GSELL, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, Pascal TRAMONTANA représenté par Sylvain LANFROY, Daniel STOLL représenté par Claude GUICHON

Excusés: Eric CHAVEROU, Cédric CHEVALIER, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Hugues GERARDIN, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, ,

Absents: Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Denis DEMARCHE, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Développement et structuration du Projet Alimentaire Territorial –
Animation 1ETP - DE_018_2024

Considérant qu'une chargée de mission est allouée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays pour l'animation et l'accompagnement au développement d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du Pays Vitryat et que les missions de la chargée de mission seront entre autres :

- structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,
- assurer la coordination avec les bureaux d'étude, les partenaires du PAT identifiés, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,
- devenir le référent départemental circuit court et de proximité,
- mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Vitryat et participer aux actions d'animation correspondantes,

Considérant que la reconnaissance de PAT de niveau 2 exige qu'une animation du Projet Alimentaire Territorial doit être assurée par minimum 1ETP.

Vu l'arrêté préfectoral du 15 Octobre 2015 portant création du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ;

VU la délibération du 29 septembre 2020 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat portant sur l'élection du Président ;

VU la délibération du 29 septembre 2020 portant sur les délégations au Président

VU les articles L 5211-9 et L 5211-10 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical vote à l'unanimité

- D'allouer 1ETP pour la mission PAT
- De donner tous pouvoirs au Président du syndicat Mixte Pays Vitryat ADEVA ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE

Le 29 novembre 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de reception de l'AR: 05/12/2024
051-200061083-DE_018_2024-DE
A G E D I